



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-289
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 décembre 2024

L'an Deux mille vingt-quatre et le quatre du mois de décembre à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 18

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, excepté Madame Céline SIANO qui était excusée et avait donné procuration. Et Mesdames Nathalie GARCIA, Virginie JULIEN, Michèle CHIARADIA, Déborah MICHEL Et Messieurs Luc RETAIL, Stéphane BURGIO, Daniel LIVON, Jean-Claude AUSTRY, Arnaud MONTAGNAC, Jean-Christophe TRAPY, Jean-François MARZA, absents.

CONVENTION POUR L'ACCUEIL DE COLLABORATEURS OCCASIONNELS BENEVOLES ET L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT – PLANETE PERLE

Vu le Code des collectivités territoriales ;

VU la décision du Conseil d'état n° 187649 en date du 31 mars 1999 sur le statut de collaborateur occasionnel du service public ;

Des particuliers peuvent être amenés à apporter leurs concours aux collectivités territoriales. Ces personnes, choisies par la collectivité, ont alors le statut de collaborateur occasionnel du service public.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des enfants durant le temps d'accueil périscolaire, la municipalité a souhaité mettre en place des activités avec l'aide de collaborateurs bénévoles occasionnels.

Ces professionnels qualifiés, interviendront /

- **Pour l'association planète perle** dans la salle 1A de l'école élémentaire Simone Thoulouze selon un planning défini entre 11h30 à 13h20 hors vacances scolaires et jours fériés.

Les séances se dérouleront du 13 décembre 2024 au 13 juin 2025 aux dates suivantes :

13/12/24, 17/01/25, 28/02/25, 14/03/25, 25/04/25, 23/05/25, 13/06/25.

Le collaborateur de Planète perles proposera diverses situations ludiques aux enfants afin de les sensibiliser à l'éco responsabilité :

- Faire connaître les pratiques éco-responsables et solidaires
- Sensibiliser sur le recyclage des déchets

- **Pour le collaborateur occasionnel bénévole à l'initiation de la canne française** dans la cour de l'école élémentaire Simone Thoulouze selon un planning défini entre 16h30 à 18h hors vacances scolaires et jours fériés du 24 février au 16 juin 2025. Les séances se dérouleront les lundis : 24 février, 3, 10, 17, 24, 31 mars, 28 avril, 5, 12, 19, 26 mai, 2, 16 juin 2025, les vendredis : 28 février, 7, 14, 21, 28 mars, 4, 25 avril, 2, 9, 16, 23 mai, 6, 13 juin 2025

Le collaborateur occasionnel bénévole proposera cette initiation aux enfants afin de les sensibiliser à :

- La maîtrise des techniques de base de combat
- L'application des valeurs sociales au travers du respect de l'adversaire.
- Le jeu au travers de touches tactiques et ludiques
- La maîtrise des gestes.

Les besoins et caractéristiques des enfants seront pris en compte sur l'ensemble des séances proposées.

L'occupation de cette salle par est accordée à titre gratuit pour ces activités.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'accueil de ces collaborateurs bénévoles, au sein des services municipaux et à l'occupation gratuite du domaine public.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER